

## L'UTILISATION DES DONNÉES DE SANTÉ

au service de la qualité des soins



Les données de santé sont des informations qui permettent de comprendre l'utilisation et le fonctionnement de l'offre de santé : tarifs des professionnels, des produits de santé, des hôpitaux, informations relatives à la qualité et à la consommation des soins, efficacité des médicaments, qualité de la prescription...

### ENJEUX

En 2012, la Commission européenne a proposé de réformer la possibilité d'utiliser les données de santé. Ces données, qui composent le paysage de l'offre sanitaire, sont aujourd'hui quasi inaccessibles aux acteurs du secteur alors qu'elles présentent un intérêt collectif important. Néanmoins ce ne sont pas des informations comme les autres, leur protection étant notamment assurée par le secret médical.

En France, une loi renforçant la protection des données personnelles des citoyens sera déposée en 2014. Parallèlement l'open data des données de santé est en réflexion au niveau national afin que leur accès puisse être élargi aux différents acteurs de la complémentaire santé et de la société civile.

Ces dossiers en cours en France sont liés à l'actuelle révision de la législation initiée à Bruxelles qui impactera à terme l'utilisation des données au niveau national.

### RÔLE DU PARLEMENT

Le Parlement européen a été saisi de la nouvelle proposition de réglementation sur la protection des données personnelles et de santé afin de l'amender.

Ce texte ayant recueilli plus de 3300 amendements marquant ainsi la diversité des points de vue, il est acquis que le nouveau Parlement devra se saisir de cette proposition afin de trouver le compromis nécessaire à son adoption.

### POSITION DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

La Mutualité Française a régulièrement pris position pour l'ouverture des données de santé (concernant l'offre et la consommation des soins) assortie du strict respect de leur confidentialité et d'une exploitation non mercantile.

Dans l'intérêt des patients et de la collectivité dans son ensemble, la Mutualité Française considère que le partage et l'exploitation de ces données sont essentiels pour disposer d'outils capables de mieux prévenir les crises sanitaires, d'améliorer la qualité des soins et de réguler les dépenses. La révision de la législation européenne en cours nécessite la prise en compte de ces objectifs afin que l'offre de santé soit ajustée au mieux aux besoins réels des populations sur l'ensemble du territoire européen.

### CALENDRIER

La législation européenne sur la protection des données à caractère personnel est toujours en cours de discussion au Conseil des ministres européens.



### A RETENIR

**Un accès plus large des données de santé, tout en étant sécurisé, permettrait une amélioration de la qualité des soins, de la prévention des crises sanitaires et une gestion efficace des dépenses.**